

***L'INTERSYNDICALE* vous informe sur les séances des DP**

**COMITÉ D'ENTREPRISE des 26 Septembre et 24 octobre 2008**

**Coordination éducative des activités : remplacement d'Isabelle Bos et devenir du service (voir PV du 25 janvier 2008) ?**

La direction de la Ligue Paris informe qu'une fonctionnaire détachée de l'Éducation Nationale, a pris ses fonctions le 1/09/2008 en qualité de Coordinatrice Éducative. Son statut est celui de personnel référant transversal, avec toutes les missions éducatives ayant trait à la fédération et à

l'Éducation Nationale. Elle coordonnera l'ensemble des projets de la Fédération mis en place dans les centres d'animation, les antennes jeunes et en direction de l'école. Un organigramme sera défini prochainement. La Ligue n'a pas souhaité remplacer « poste » pour « poste ».

**ANTENNES JEUNES**

**1. Le personnel des AJ constate l'augmentation du nombre des avertissements, en quoi est-ce un signe d'amélioration de la communication interne et des conditions de travail entre le personnel des AJ et la FPLE ?**

- La FPLE informe qu'il n'y a pas d'augmentation des avertissements, chaque dysfonctionnement constaté donne lieu à un rappel à l'ordre et des procédures et des demandes d'explications.
- Les DP répondent : il y a une augmentation des écrits qui sont vécus comme des avertissements et la communication interne semble plus répressive qu'accompagnatrice.

**2. Comment gérer les différents interlocuteurs aux discours parfois contradictoires : Ville, mairies d'arrondissement, FPLE ?**

- La FPLE répond : « il n'y a qu'un seul employeur, la FPLE, la seule habilitée à décider, même si ce n'est pas toujours simple pour le personnel. C'est pourquoi il est demandé aux AJ de transmettre à la hiérarchie tous les contacts, demandes et propositions des partenaires afin que la direction apporte la réponse appropriée.
- Les DP soulignent qu'il est souvent difficile de joindre les 3 cadres en charge des AJ et qu'il est anormal qu'aucun d'eux ne soit venu sur l'AJ Flandre suite aux violences dans le 19ème. Ils ajoutent que les élus des mairies sont l'un des interlocuteurs des AJ, et ne sont pas toujours en accord avec les propositions de la FPLE. Cette position est difficile pour le personnel des AJ.

**3. Conditions de travail : le changement de société de service de nettoyage entraîne l'absence de ménage depuis plusieurs antennes dans certaines antennes. Pourquoi ce changement de prestataires ? Que peut-on faire pour que le service ne se dégrade pas ?**

- La FPLE répond : ce changement de prestataire fait suite à des réclamations. Il est demandé de faire remonter toutes les difficultés rencontrées avec ce nouveau prestataire, tout en comprenant qu'un temps de mise en place est nécessaire.

**4. Matériel : il semble que les AJ aient moins de moyens tant au niveau matériel que financier.**

- Les moyens informatiques sont gérés par la Ville et la FPLE en assure la maintenance. Les difficultés doivent être remontées régulièrement à la hiérarchie, afin qu'une solution soit trouvée.

**5. Y-a-t-il un changement de prestataire (téléphone et réseau informatique), pour quelle raison ?**

- La Ligue a effectivement changé de prestataire en ce qui concerne les communications.

**CENTRES D'ANIMATION**

**Rémunération du temps de transport pour un salarié de la FPLE travaillant pour 2 centres dans la même journée ?**

- La FPLE applique la convention collective et le Code du Travail : « ce temps est rémunéré uniquement s'il ne permet pas au salarié de « vaquer librement à ses activités ».
- Les DP soulignent que cette réponse est vague et demandent plus de précisions, ajoutant que cette appréciation est subjective.

**Centres d'animation du 5<sup>ème</sup> arrondissement**

**1. Les problèmes informatiques entraînent une lourde surcharge de travail pour le personnel d'accueil et rend la rentrée aujourd'hui plus difficile.**

- La FPLE conteste cette remarque ajoutant que la rentrée est toujours une période de forte activité et que techniquement elle fait en sorte d'améliorer ces problèmes informatiques.
- Les DP répondent : ce fait est une réalité, les personnels en place ont des éléments de comparaison avec les années précédentes et la situation ne s'arrange pas contrairement aux propos entendus. Ces problèmes informatiques sont récurrents tous les ans et dans plusieurs centres.
- Les DP demandent à la FPLE qu'une aide soit fournie au personnel d'accueil qui malgré le surcroît de travail s'investit pour mener à bien sa mission.
- qu'une solution alternative soit étudiée pour les

inscriptions. Ces problèmes provoquant une dégradation dans la relation avec les usagers : lorsque des personnes sont inscrites sur le

« papier » sans accès à la base, il n'est pas certain qu'il y ait encore réellement de la place dans le cours choisi.

**2. Le matériel commandé en juin n'est toujours pas à la disposition des ateliers à la rentrée de septembre 2008 ?**

- La FPLE répond qu'effectivement, il faudrait que le matériel soit commandé avant le début des activités, et s'il existe des cas particuliers, il faudra les résoudre, ajoutant : « peut être ce matériel n'a pas été commandé dans les temps »
- Les DP répondent : les commandes de tous les cours ont été faites en juin, transmises par la direction du centre au siège, mais n'ont pas été validées par le siège.
- La direction répond que la question sera posée aux responsables car ce n'est pas normal.

*NB : il est à noter la différence d'analyse entre la réponse en séance et la réponse écrite.*

**3. Demande d'une plus grande autonomie pour le personnel d'accueil : le personnel d'accueil est habilité à inscrire les usagers, mais ne peut déplacer une inscription lorsqu'un changement de tarif est induit**

- La FPLE répond que c'est un système contraignant mais qu'il n'est pas question de changer la procédure, car un administrateur réseau et une grande rigueur de gestion sont nécessaires.

**4. CHANGEMENT D'HORAIRE : Pourquoi y a-t-il eut déplacement des activités du samedi matin ?**

- La FPLE répond : « je ne sais pas ».
- Les DP s'étonnent de l'ignorance de la direction soulignant que c'était des cours pour des adultes disponibles le samedi mais pas pour un autre jour, la conséquence est le risque d'entraîner une désaffection des cours.

**5. Conséquence des changements d'horaires du samedi matin décidés et « imposés » à une partie des animateurs de Censier, : que décidera la Ligue si les ateliers ne sont pas remplis ?**

- La FPLE répond qu'il n'y a pas de réponse globale, mais au cas par cas. Le cadre général est le Code du Travail et que les cas difficiles seront étudiés au niveau de la DRH. Mais qu'à ce jour, elle n'a pas connaissance de difficultés liées à ces changements d'horaires.
- Les DP répondent : cette fermeture des ateliers d'adultes du samedi matin a déjà été évoquée lors d'un CE précédent.
- La réponse alors de la FPLE était : « je ne suis pas au courant, c'est une initiative individuelle ». Cette initiative pourtant a été prise, et les animateurs mis devant le fait accompli et renvoyés au Code du Travail, à la Convention Collective et aux accords d'entreprise.

**6. Suite aux questions des DP lors de la séance de la DUP du 22/02/08 cette réunion de rentrée est-elle payée en heures complémentaires ?**

- Réponse de la FPLE (CE du 22 février 2008) : « Je suis très favorable à cette réunion de pré-rentrée ... soit elle est obligatoire et rémunérée soit elle ne l'est pas et elle n'est pas rémunérée ... Je serai plutôt d'avis d'une réunion obligatoire d'une heure ou 1 heure et demi, avec convocation aux animateurs ... il sera demandé aux directeurs des centres de valoriser ce type de réunion ».
- Réponse de la FPLE (CE du 26 septembre 2008) : « cette réunion doit être facultative ».

**7. Conditions de travail : demande d'information au CHSCT sur les suites données à la visite du Centre Censier et aux importants problèmes d'aération**

- Réponse de la FPLE : Le CE a un représentant au CHSCT. Ce problème concerne une salle du centre et la CRAMIF s'est engagée à faire une étude de l'air sur cette salle mais propose d'attendre le mois de juin car ces problèmes sont peut être liés à la température extérieure.

**8. Augmentation du nombre d'heures pour un animateur : Pourquoi est-ce des heures complémentaires et non supplémentaires ? Et pourquoi n'est-il pas rédigé automatiquement un avenant à son contrat ?**

- La DRH répond que pour l'organisation du travail, cette solution a été choisie cette année car plus simple de mise en oeuvre, le point sera fait en novembre et les avenants rédigés.

**9. Polyvalence des salles et mise en place du matériel lourd :**

- Réponse de la FPLE : le rangement fait partie des activités d'un atelier, les animateurs peuvent se faire aider par les usagers de l'atelier. Ils peuvent aussi demander de l'aide au personnel du centre.

**10. À quoi sert la carte d'inscription remise aux usagers ?**

- Réponse de la FPLE : les centres sont des lieux publics, cette carte permet de définir plus précisément le nombre d'usagers fréquentant les différents ateliers.

**11. Demande de précision sur la date de début et de fin des cours sur chaque fiche horaire hebdomadaire remise aux animateurs pour accord et signature.**

- Les DP précisent que sur cette fiche figure la mention « à partir » et la date de début des cours, mais qu'il manque « jusqu'au », date de fin des cours et demande l'ajout de cette mention.
- La FPLE refuse de modifier ces fiches mais accepte l'ajout manuel de la date de fin d'activités, précisant que le calendrier annuel est remis à chaque animateur et qu'il ne peut y avoir de confusion sur les dates de début et de fin des activités.
- La DRH prend note de cette remarque pour les fiches de la prochaine rentrée 2009/2010.